



23-06-AFG-01

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS »
DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la Présidence de Madame Joëlle PASQUET, 1^{er} Maire-Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BARAO FERREIRA, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, DAUVILLIERS, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, QUEMENER, ROULLET, SABY ET SONATORE ET MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, DELMAS, DELMOND, FAURIE, GUERIN, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON ET SENET.

AVAIENT DONNE POUVOIR : MME BAFFOY A MME PIEDFERRE, M. GAURAT A MME PASQUET, MME LACHAUD A MME BECHU, MME MARCHAND A M. BERCHER, M. POINCLOUX A M. BOUTEILLE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. BEVILLARD, CIRET, GIRARD ET PROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUERIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	24
POUVOIRS :	5
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	4
VOTANTS :	29
QUORUM :	17

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 16 MAI 2023.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

▪ **DÉCISION N° 23-174 DU 27 AVRIL 2023.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ARTISTES AVEC M. OLIVIER SELAC POUR L'ANIMATION D'UN BAL POPULAIRE LE 13 JUILLET 2023 ».

▪ **DÉCISION N° 23-175 DU 27 AVRIL 2023.**

« PORTANT SUR UNE PRESTATION AVEC UP EVENTS POUR UNE DEAMBULATION DE FANFARE LORS DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 13 JUILLET 2023 ».

▪ **DÉCISION N° 23-183 DU 5 MAI 2023.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 23P05S – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONDUITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE, D'UN LABORATOIRE ET D'UN LOGEMENT DE GARDE, DE LA MISSION PRO JUSQU'A LA FIN DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT ».

▪ **DÉCISION N° 23-188 DU 9 MAI 2023.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 DU MARCHÉ N° 18PE03S – MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 23-203 DU 23 MAI 2023.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 23E01T – TRAVAUX DE POSE DE DEBITMETRES DE SECTORISATION EAU POTABLE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 23-204 DU 24 MAI 2023.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE « FEUX DE LOIRE » POUR L'INSTALLATION D'UN FEU D'ARTIFICE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2023 ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GÉNÉRALES-RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GÉNÉRALES

23-06-AFG-02 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'OBLIGATION DE DESIGNER UN REFERENT DEONTOLOGUE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **INDIQUE** que l'assemblée délibérante n'a pas été en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1^{er} juin 2023 mais qu'elle s'y engage dans les meilleurs délais.

❖ URBANISME.

23-06-URB-03 ACQUISITION DE PARCELLES PAR LA COMMUNE DU MALESHERBOIS ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles sises à Mainvilliers appartenant à deux propriétaires :
 - **M. ROUX** pour la parcelle cadastrée C n° 0086, d'une superficie de 600 m², au prix de 330 € ;
 - **Mme HARDY-PERON** pour les parcelles cadastrées C n° 0192 et 194, d'une superficie de 4198 m², au prix de 2 309 €.
- **DÉCIDE** d'acquérir lesdites parcelles au prix de la terre agricole, soit 0,55 € le m².
- **DÉCIDE** d'intégrer ces lots dans le domaine public communal.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 21 du budget eau de l'exercice concerné.

❖ FINANCES.

23-06-FIN-04 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget communal, établi par Madame Nathalie TREMINTIN, comptable public, pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

23-06-FIN-05 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe eau, établi par Madame Nathalie TREMINTIN, comptable public pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

23-06-FIN-06 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Mme PASQUET ne vote pas pour le pouvoir confié par M. le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture 2022 de **deux millions trois cent soixante-quatre mille huit cent quarante-huit euros et trente-trois centimes** (2 364 848.33€) en section de fonctionnement et de **neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante euros et six centimes** (979 960.06€) en section d'investissement.
- **CONSTATE six cent vingt mille quatre cent soixante-six euros et quatre-vingt-onze centimes** (620 466.91€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- **CONSTATE six cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros** (643 499€) de restes à réaliser en recettes d'investissement.

23-06-FIN-07 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Mme PASQUET ne vote pas pour le pouvoir confié par M. le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe « eau ».

- **CONSTATE** un résultat de clôture 2022 excédentaire de **un million quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre euros et trente-cinq centimes** (1 488 304.35€) en section d'exploitation et de **un million sept cent vingt-trois mille trois cent trente-deux euros et quarante-sept centimes** (1 723 332.47€) en section d'investissement.
- **CONSTATE cinquante-huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-trois centimes** (58 194.83€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

23-06-FIN-08 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 2 364 848.33€ au compte R002 en section de fonctionnement du budget principal 2023.

23-06-FIN-09 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 488 304.35 € au compte R002 en section d'exploitation du budget annexe eau 2023.
- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 1 000 000.00 € au compte R1068 en section d'investissement du budget annexe eau 2023.

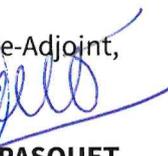
❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

23-06-CAP-10 ADOPTION DES TARIFS TRIMESTRIELS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique du Malesherbois pour la rentrée scolaire 2023/2024, tels que présentés ci-dessus.
- **PRECISE** que la grille des tarifications sera applicable pour la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2023 et sera portée à la connaissance de toute personne s'inscrivant à l'Ecole Municipale de Musique.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites aux budgets des exercices considérés, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Joëlle PASQUET